

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 82 (1985)
Heft: 6

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Divers

PRIX DE VENTE DU MIEL 1985

Marchandise en vrac

- a) aux grossistes et grandes organisations
- b) aux détaillants
- c) aux consommateurs

Miel contrôlé par kg net

Fr. 14.—
Fr. 15.—
Fr. 17.—

Marchandise emballée (prix sans emballage)

Poids net

500 g

kg

- a) aux grossistes

Fr. 7.50

Fr. 15.—

- b) aux détaillants

Fr. 8.—

Fr. 16.—

- c) aux consommateurs

Fr. 9.—

Fr. 18.—

Les emballages seront facturés en plus, au prix de revient.

Ces prix ont été fixés par le comité de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture (séance du 13.4.1985 à Lucerne).

Précisons une nouvelle fois que les prix fixés par la FSSA sont des prix minima au-dessous desquels il n'est pas recommandé de vendre le noble produit de nos abeilles, récolté avec toujours autant de peine.

APICULTURE

Stefano Fiscalini, 6596 Gordola (TI)

Elevage de reines sélectionnées

fin mai - fin septembre

Tél. (093) 671415 - 670101

ARKAIK

d'après Martin Richelle

Sous ce titre sont réunis des extraits d'auteurs ayant écrit des ouvrages sur l'apiculture avant 1800.

«La façon de gouverner les Abeilles» de M. Palteau, premier Commis du Bureau des Vivres de la Généralité de Metz; «et l'histoire de ces insectes».

≠ avec Approbation & Privilège du Roi ≠ M.DCC.LVI. (1756)

Extrait N° 5. Maniere de gouverner les Abeilles dans tous les mois de l'année.

* Ce que j'ai à vous dire aujourd'hui sur le gouvernement des Abeilles est d'un usage continuel & d'une pratique journaliere.

JUIN

Jusqu'au quinze de ce mois, & même quelquefois plus tard, vous devez avoir les mêmes attentions pour vos essaims, la même vigilance pour les garder, la même tendresse pour les soigner, & vous avez le même intérêt à les bien faire travailler. Si vous avez renouvelé quelque Ruche dans le mois dernier, ce sera dans ce mois-ci, c'est-à-dire, environ au bout de trois semaines, à compter du premier jour de l'opération, que vous séparerez vos deux Ruches avec toutes les précautions que je vous ai détaillé. Mais outre ces soins

communs au mois de Mai & de Juin, celui-ci en exige encore d'autres qui lui sont propres & particuliers. C'est principalement dans ce mois que vous faites travailler vos Abeilles en cire neuve. Pour cela vous les visitez soigneusement, & vous mettez les hausses par le bas à toutes celles qui en ont besoin, c'est-à-dire, à toutes celles qui ont travaillé avec ardeur, & qui sont avancées dans leur ouvrage. Par cette attention importante vous tenez toujours vos Abeilles en haleine, & vous les forcez à ne pas perdre un moment de tems, à faire toute la récolte qu'elles peuvent faire, vous les empêchez même de vous donner des essaims tardifs qui les épuiseroient, & qui ne vous feroient qu'un médiocre profit. Vous pouvez déjà dès ce mois dégraisser celles qui seroient trop fournies; il n'y a pas un grand avantage à laisser multiplier & entasser les hausses d'une Ruche les unes sur les autres. C'est un spectacle qui est plus pour la curiosité que pour l'utilité...

(à suivre : JUILLET)

À VENDRE

3 ruches DT prêtes pour la récolte avec hausses + 3 ruches vides avec cadres montés et hausses ainsi qu'un armoire de rangement.

Melly Michel, St-Jean/VS
Tél. (027) 65 21 53